



# Assemblée générale

Distr. générale  
14 juillet 2008  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-troisième session

Point 115 de l'ordre du jour provisoire\*

### Renforcement du système des Nations Unies

## Application de la résolution 61/257 de l'Assemblée générale sur le renforcement de la capacité de l'Organisation de mener à bien le programme de désarmement

### Rapport du Secrétaire général

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	1–4	2
II. Application de la résolution 61/257 de l'Assemblée générale . . . . .	5–49	2
III. Conclusions . . . . .	50–59	11

---

\* A/63/50.



## **I. Introduction**

1. Dans sa résolution 61/257 sur le renforcement de la capacité de l'Organisation de mener à bien le programme de désarmement, l'Assemblée générale a appuyé la création d'un bureau des affaires de désarmement, étant entendu que l'autonomie budgétaire et l'intégrité des structures et fonctions existantes du Département des affaires de désarmement seraient maintenues, ainsi que la nomination à la tête du Bureau des affaires de désarmement d'un Haut-Représentant ayant rang de Secrétaire général adjoint.

2. En application du paragraphe 3 de la résolution, le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session un rapport sur les incidences financières, administratives et budgétaires de la nomination du Haut-Représentant et de l'exécution des fonctions confiées au Bureau des affaires de désarmement (A/62/643).

3. En ce qui concerne le paragraphe 4 de la résolution 61/257, dans lequel l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte à sa soixante-deuxième session des activités du Bureau des affaires de désarmement, il convient de noter que le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement a exposé les activités du Bureau à la Première Commission les 6 et 16 octobre 2007.

4. Au paragraphe 5 de la résolution 61/257, l'Assemblée générale a en outre prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-troisième session un rapport sur la suite donnée à la résolution. Le présent rapport donne suite à cette demande.

## **II. Application de la résolution 61/257 de l'Assemblée générale**

5. En proposant, en 2007, de créer le Bureau des affaires de désarmement, le Secrétaire général a montré tout l'intérêt qu'il attachait à la revitalisation du programme international de désarmement et à l'efficacité de l'action de l'ONU dans ce domaine. Ce faisant, il a aussi tenu compte de la volonté exprimée par les États Membres de trouver des moyens de relever les défis qui se posent aujourd'hui en matière de désarmement et de non-prolifération (voir A/61/749, annexe II).

6. Dans les priorités qu'il a fixées pour 2008 et au-delà, le Secrétaire général a souligné qu'il fallait donner un nouvel élan aux efforts collectifs dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération en sortant enfin de l'impasse la question du désarmement nucléaire, en redoublant d'efforts pour lutter contre le fléau de la prolifération des armes légères et de petit calibre qui menacent la sécurité des personnes, des pays et des régions qui peuvent le moins se le permettre et, enfin, en faisant face aux menaces dont la croissance est la plus rapide – celles que facilite la révolution qui se produit dans les sciences de la vie. Le Secrétaire général a aussi souligné qu'il fallait donner une suite à la décision prise en 2005 par les dirigeants du monde entier de promouvoir les avantages offerts par les biotechnologies pour les pays en développement tout en limitant le risque de détournement de ces acquis.

## **Mobilisation des États Membres et de la société civile en faveur du désarmement et de la non-prolifération**

7. L'engagement du Secrétaire général en faveur du désarmement et de la non-prolifération, ainsi que l'aide et la promotion des efforts consentis au niveau multilatéral pour renforcer l'application des accords existants en matière de désarmement, de non-prolifération et de limitation des armements, et pour favoriser l'apparition d'initiatives ouvertes à tous, complémentaires et synergiques, avaient fait régulièrement l'objet de communications; ces questions avaient d'ailleurs été intégrées plus systématiquement dans les discours et déclarations du Secrétaire général.

8. Celui-ci a joué un rôle crucial en insufflant un élan à ces domaines d'action. Prenant la parole lors de la séance inaugurale de la session de 2008 de la Conférence du désarmement, il a appelé les États Membres à aller de l'avant, en donnant leur accord à la proposition formulée par les six présidents de 2007 d'entamer des négociations pour un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires et d'entreprendre des débats de fond sur d'autres questions essentielles telles que le désarmement nucléaire, les garanties négatives de sécurité et la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

9. Le Secrétaire général a invité les ministres des affaires étrangères et d'autres personnalités à participer à la Conférence du désarmement, afin d'encourager le retour à un travail productif, soulignant que l'initiative et la coopération politiques au plus haut niveau étaient nécessaires pour arriver à forger un nouveau consensus sur les projets à venir. En réponse à l'appel du Secrétaire général, la participation à la Conférence sur le désarmement a été excellente au plus haut niveau politique, durant la période à l'examen; elle a en effet progressé considérablement par rapport aux années précédentes. Les Ministres des affaires étrangères de la Fédération de Russie et de la Tunisie, le Ministre de la défense du Royaume-Uni et l'Administrateur du National Nuclear Safety Administration des États-Unis se sont tous exprimés à la Conférence, à Genève. Ensuite, lors du débat de haut niveau qui s'est tenu lors de la session de 2008 en mars et après celle-ci, le Vice-Président de la Colombie, le Haut-Représentant de l'Union européenne pour la Politique étrangère et de sécurité commune, les Ministres des affaires étrangères de l'Argentine, du Kazakhstan, des Pays-Bas, de la Norvège, de la République islamique d'Iran, de la Roumanie et de la Slovaquie, et d'autres représentants de haut niveau du Japon, de la Suède, de la Turquie et de l'Ukraine ont pris la parole.

10. En 2007 et 2008, s'adressant à la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire général a exhorté les États Membres à faire montre d'un esprit de compromis et de conciliation, soulignant qu'il ne pouvait être question d'échouer en matière de désarmement et de non-prolifération, car les conséquences d'un échec risqueraient de mettre en péril un grand nombre d'autres objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies ainsi que la sécurité et le bien-être de tous les États Membres. Le Secrétaire général a noté que, malgré la conscience collective des risques et des dangers, le monde faisait toujours face à des dangers indissociables : la prolifération des armes de destruction massive et l'accumulation excessive d'armes classiques. La coopération multilatérale restait absolument indispensable à la poursuite d'objectifs aussi nobles que le désarmement et la non-prolifération.

11. La création du Bureau des affaires de désarmement renforce le potentiel de plaidoyer de l'Organisation dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Sous la direction du Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, le Bureau joue un rôle efficace et a renforcé son engagement et sa coopération avec les États Membres, les organisations intergouvernementales et la société civile.

12. Le Haut-Représentant a participé à un nombre accru de conférences, réunions et séminaires, où il a souvent représenté le Secrétaire général. Depuis sa nomination en juillet 2007, il a prononcé 33 discours et publié 5 déclarations ou messages au nom du Secrétaire général.

13. Bien souvent, il a consacré ses discours à des questions de désarmement et de non-prolifération, en réponse à l'intérêt manifesté par les organisateurs d'événements prestigieux pertinents, réclamant inlassablement le respect intégral des obligations conventionnelles dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, de la réduction vérifiable et plus importante des arsenaux nucléaires, d'une plus grande transparence, de la réduction de la dépendance à l'égard des armes nucléaires dans les stratégies de sécurité et de l'universalisation des normes existantes. Il a également dit qu'il fallait que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires entre en vigueur dans les meilleurs délais, qu'il fallait négocier et conclure rapidement un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires; il appuie les zones exemptes d'armes nucléaires actuelles et milite en faveur de la création de nouvelles zones de ce type.

14. Par ailleurs, le Haut-Représentant s'emploie à faire avancer l'établissement de normes multilatérales dans des domaines tels que le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, la transparence du transfert, de la possession et de la production d'armes classiques et la réglementation des missiles.

15. Ces efforts ont complété et inspiré les initiatives prises récemment aux niveaux tant gouvernemental que non gouvernemental. À l'évidence, l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires suscite un regain d'intérêt et un engagement croissant. On perçoit des signes qui permettent d'espérer que la communauté internationale va amorcer un virage; ce qu'il faut donc aujourd'hui, c'est un effort nourri pour conserver l'élan et traduire ces paroles en actes. L'ONU peut contribuer au succès de ces efforts et initiatives et aider à soutenir des actions concrètes en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires.

16. Le Bureau compte aussi parmi ses priorités la diffusion d'informations, la sensibilisation aux questions de désarmement et de non-prolifération et le maintien de liens étroits avec l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, d'autres institutions de recherche et d'éducation en dehors des Nations Unies et les organisations non gouvernementales. Il continue de mettre en œuvre le Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement. Pour accroître la sensibilité du public aux questions de désarmement, il communique aux États Membres et à la communauté internationale des informations complètes, objectives et factuelles sur des questions touchant au désarmement et à la sécurité au moyen de son site Web, de publications et d'autres activités.

17. En outre, conformément à la résolution 61/95 sur le Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement, le Bureau continue d'expédier des mises à jour électroniques sur le désarmement à toutes les missions permanentes à New York et à Genève et à l'ensemble de la société civile. Le Bureau a publié trois documents thématiques ainsi que l'*Annuaire des Nations Unies sur le désarmement*, qui sont disponibles sur papier et sous forme électronique sur la page Web du Bureau. En 2008, l'étude sur le désarmement n° 32 a été consacrée à *La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification*<sup>1</sup>. Il convient de mentionner que d'avril 2007 à avril 2008, le Bureau a fourni des informations sur des questions de désarmement à plus de 1 000 étudiants du monde entier.

18. Conformément aux résolutions 59/93 et 61/73 sur l'étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, le Bureau des affaires de désarmement, en coopération avec le Département de l'information (Secrétariat de l'ONU), a lancé des pages Web éducatives sur le désarmement et la non-prolifération sur le site du CyberSchoolBus de l'ONU, principalement consacrées au désarmement nucléaire et aux armes légères. Cette initiative répond aussi aux recommandations contenues dans l'étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération de 2002 (A/59/124), où il était préconisé de mettre davantage l'accent sur l'information en ligne. Le disque compact *Nobel Voices for Disarmament: 1901-2001* a été publié en novembre 2007; il sera disponible en tant qu'outil éducatif supplémentaire sur le site du CyberSchoolBus. Du 8 au 10 août 2007, le Bureau a coparrainé, avec le Département des affaires économiques et sociales, le Département de l'information et le Programme des Nations Unies pour le développement, l'organisation d'un symposium éducatif à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'International Institute on Peace Education.

19. D'autres documents encore ont été affichés sur le site Web du Bureau : les messages vidéo enregistrés par le Haut-Représentant à des occasions particulières, telles que la troisième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, le quarantième anniversaire du Traité historique sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Semaine mondiale d'action contre la violence par les armes et l'initiative de la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires.

20. En avril 2007, quatre documentaires intitulés *Hiroshima Ground Zero*, *White Light*, *Black Rain: the Destruction of Hiroshima and Nagasaki* de la HBO, *The Final Frontier: Explorers or Warriors* et *Angelus Bell*, qui traitaient des problèmes de l'armement nucléaire et de l'espace, ont été projetés en avril 2007 au Siège des Nations Unies, à l'intention des délégations de tous les États Membres et des représentants de la société civile. Ces documentaires ont aussi été montrés à l'occasion de la session de 2007 de la Première Commission de l'Assemblée générale.

21. Le Bureau des affaires de désarmement a mené un nombre important d'activités (voir ci-dessous) pour appuyer les efforts multilatéraux en faveur du

---

<sup>1</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.08.IX.5.

désarmement et de la non-prolifération des armes de destruction massive, dont les armes nucléaires, et les efforts consentis dans le domaine du désarmement classique, spécialement en ce qui concerne les systèmes d'armement avancés, les armes légères et de petit calibre, les mines terrestres et les munitions à dispersion. Grâce à ses centres régionaux pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, et l'Amérique latine et les Caraïbes, le Bureau a aussi suscité un engagement plus actif en faveur du désarmement et de la non-prolifération chez les partenaires régionaux et infrarégionaux.

**Promotion des efforts engagés au niveau multilatéral en matière de désarmement et de non-prolifération des armes de destruction massive, en particulier des armes nucléaires, et appui en faveur de ces efforts**

22. Le Bureau a appuyé activement les efforts déployés par les États Membres pour mettre en œuvre les résolutions dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération sous tous ses aspects, en particulier des armes nucléaires, afin d'aider à préserver la paix et la sécurité internationale et de concourir à l'action mondiale contre le terrorisme.

23. Le Bureau des affaires de désarmement a organisé, conduit, coparrainé quelque 40 manifestations, dont il a parfois aussi assuré le service, dans le cadre de missions particulières que lui a confiées l'Assemblée générale, ou en appui aux responsabilités qui sont traditionnellement les siennes, ou encore pour répondre à des demandes émanant d'États Membres. Parmi celles-ci, on retiendra les réunions des organes du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement ainsi que les réunions relatives aux instruments multilatéraux sur le désarmement (Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction), les réunions des États parties à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination et leurs protocoles, et des réunions des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel).

24. À la demande des Parties, le Bureau continue de fournir des conseils d'experts sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires, particulièrement dans le cadre de la Conférence du désarmement et du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010.

25. Les préparatifs de la Conférence des Parties sont bien avancés. Lors de sa première session, le Comité préparatoire a adopté son ordre du jour et progressé dans les préparatifs de sa seconde session, lors de laquelle il a pris un certain nombre de décisions de procédure importantes lui permettant de centrer son action sur des débats de fond. Le Bureau s'est occupé de l'administration et de l'organisation des sessions en question et a apporté un important appui concret au Président et aux États parties. Il fournira le même type d'appui et d'assistance lors de la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties.

26. En sa qualité de dépositaire du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et à la demande de la majorité des États qui ont ratifié cet instrument, le Secrétaire général a convoqué la cinquième Conférence destinée à en faciliter l'entrée en vigueur, qui s'est tenue à Vienne en septembre 2007. Avec le Secrétariat technique temporaire de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le Bureau a fourni un appui technique et administratif à la Conférence. Il a aussi soutenu l'application des mesures adoptées dans la Déclaration finale, dont la promotion du Traité par des actions de mobilisation, d'universalisation et de vulgarisation.

27. La réunion annuelle des États parties à la Convention sur les armes biologiques, qui s'est tenue en décembre 2007, a bénéficié de l'aide technique et des services de secrétariat du Bureau. Conformément au mandat établi par la sixième Conférence d'examen, un groupe d'appui à la mise en œuvre a été créé au service de Genève du Bureau des affaires de désarmement pour appuyer l'organisation des réunions décidées par la Conférence, fournir une assistance à la mise en œuvre au niveau national et promouvoir des mesures de confiance ainsi que la participation universelle à la Convention. Ce groupe d'appui, dont l'effectif était au complet en août 2007, a présenté son premier rapport lors de la réunion des États parties de 2007.

28. Conformément à la résolution 60/288 de l'Assemblée générale intitulée « La Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies » dans laquelle les États Membres ont invité le système des Nations Unies à élaborer, avec les États Membres et les organisations internationales pertinentes, une base de données complète et unique sur les incidents biologiques, le Bureau a entamé en juillet 2007 une série de consultations officieuses avec des experts nationaux et des représentants de plusieurs organisations internationales. Conçue pour recevoir des renseignements techniques détaillés sur les incidents biologiques se produisant dans le monde entier, cette base de données doit concourir à prévenir et réprimer le bioterrorisme et à étoffer les moyens dont les États disposent dans ce domaine. En avril 2008, le Bureau a commencé à mettre au point le logiciel de cette base de données afin de fournir un outil fiable d'entrée dans la base par le Web. Les États Membres intéressés peuvent déjà employer ce système, en utilisation pilote.

29. Dans la résolution 60/288, les États Membres ont aussi encouragé le Secrétaire général à actualiser la liste des experts et des laboratoires, ainsi que les directives et procédures techniques, mis à sa disposition aux fins de la conduite d'enquêtes rapides et efficaces sur l'emploi présumé d'armes biologiques et chimiques. En réponse à une demande faite en mars 2007 par le Bureau, un certain nombre d'États Membres ont présenté les candidatures de plus de 100 experts et 30 laboratoires. Le Bureau établit actuellement une base de données électronique pour accélérer la sélection des experts et des laboratoires pour être à même de répondre aux éventuelles demandes d'enquête présentées au Secrétaire général.

30. En août et en novembre 2007, le Bureau a organisé deux réunions d'experts nationaux et de représentants d'un certain nombre d'organisations internationales, dont l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé animale, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et l'Organisation mondiale de la Santé. Ces réunions ont fourni l'occasion d'actualiser les appendices techniques des directives et procédures fixées

dans le cadre du mécanisme chargé par le Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'utilisation d'armes chimiques ou bactériologiques (biologiques) ou à toxines, compte tenu des connaissances disponibles au niveau international.

31. Le Bureau fournit une aide technique et logistique au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004). De concert avec le Comité 1540 et en appui à son action, le Bureau a organisé trois séminaires et ateliers régionaux spécialisés : un à Kingston (mai 2007), un à Amman (septembre 2007), et un à Gaborone (novembre 2007), dans le but de promouvoir le dialogue et la coopération au niveau régional et de rappeler les obligations et les exigences établies par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 1540 (2004) et 1673 (2006). Ces séminaires et ateliers ont été réalisés par le Bureau grâce à des ressources extrabudgétaires provenant de divers donateurs, qui ont permis à 38 États des régions concernées de participer à ces événements aux côtés d'autres États et de représentants d'organisations régionales, sous-régionales et internationales.

32. En juillet 2007, à l'initiative du Président du Comité 1540, le Bureau a organisé une réunion qui a permis de réunir des États, des organisations internationales pertinentes et des organisations non gouvernementales pour faciliter l'échange d'informations sur les programmes d'assistance visant à faire progresser la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004).

33. Le Bureau prépare actuellement d'autres activités pour 2008 et 2009, en appui à la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Il s'agit, notamment, de six ateliers régionaux destinés à promouvoir le renforcement des moyens aux niveaux national et régional, en particulier en ce qui concerne les contrôles des frontières.

34. Au cours de la période à l'examen, le Bureau a fourni un appui administratif, organisationnel et technique au troisième Groupe d'experts gouvernementaux créé en application de la résolution 59/67 de l'Assemblée générale sur les missiles aux fins d'étudier d'autres voies et moyens permettant d'aborder, au sein de l'Organisation des Nations Unies, la question des missiles sous tous ses aspects, notamment en déterminant des domaines susceptibles de faire l'objet d'un consensus.

35. En Asie et dans le Pacifique, grâce à son Centre régional pour la paix et le développement, le Bureau a continué de favoriser le dialogue sur la sécurité au niveau régional en coorganisant la dix-neuvième Conférence sur les questions de désarmement avec les autorités japonaises, ainsi que la sixième Conférence commune ONU-République de Corée sur les questions de désarmement et de non-prolifération; il y a été question d'aspects du désarmement et de la non-prolifération nucléaires d'une pertinence et d'un intérêt particuliers pour la région.

36. En Amérique latine et dans les Caraïbes, par l'intermédiaire de son Centre régional pour la paix, le désarmement et le développement, le Bureau a collaboré avec le Secrétariat technique provisoire de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, afin de promouvoir l'entrée en vigueur du Traité en Amérique latine et dans les Caraïbes. C'est ainsi que les Bahamas, en 2007, puis la Barbade et la Colombie, en 2008, ont ratifié ce traité (soit un total de 35 ratifications sur les 44 nécessaires).

**Promotion des efforts de désarmement dans le domaine des armes classiques, notamment en ce qui concerne les grands systèmes d'armes, les armes légères et les mines terrestres, et appui à ces efforts**

37. Le Bureau des affaires de désarmement a continué de promouvoir les actions en faveur du désarmement dans le domaine des armes classiques, dont les armes légères et de petit calibre, les mines antipersonnel et les munitions à dispersion, traduisant ainsi la nécessité toujours plus grande de mettre fin aux ravages que provoquent ces armes jour après jour parmi les populations, en particulier dans les régions touchées par des conflits. Il a fourni des avis d'experts et une aide organisationnelle aux États Membres à propos de certaines armes classiques dans les domaines des mines terrestres antipersonnel, des munitions à dispersion et des armes légères et de petit calibre. En ce qui concerne ces dernières, le Bureau a été invité à présider un certain nombre de réunions du Processus de Genève sur les armes légères, forum tripartite composé d'États Membres, d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales, chargé de préparer la troisième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, en juillet 2008.

38. Le 13 juin 2007, en coopération avec la Fondation Arias pour la paix et le progrès de l'humanité, l'Institut Albert Schweitzer de l'Université Quinnipiac, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Project on Justice in Times of Transition, le Centre international de Tolède pour la paix, le Franklin and Eleanor Roosevelt Institute et l'Université de la paix, le Bureau a organisé une conférence intitulée « Une paix solide et durable en Amérique centrale : bilan et perspectives, 20 ans après », axée sur les résultats obtenus et les difficultés à surmonter dans la région qui ont donné lieu à une série d'initiatives qui ont permis à la région de tourner la page d'un long épisode de pénibles conflits armés et d'entamer un nouveau chapitre de son histoire, dans la paix et le développement.

39. Dans sa résolution 61/89, en date du 6 décembre 2007, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de solliciter les vues des États Membres sur la viabilité, le champ d'application et les paramètres généraux d'un instrument global et juridiquement contraignant établissant des normes internationales communes pour l'importation, l'exportation et le transfert d'armes classiques, et de lui présenter un rapport sur la question à sa soixante-deuxième session. Au total, 100 États Membres et une organisation régionale ont présenté leurs vues, consignées dans le document A/62/278 (Parts I et II) et additifs 1 à 4. Le Bureau des affaires de désarmement a fourni un apport administratif, organisationnel et technique au Groupe des experts gouvernementaux créé dans ce cadre.

40. Le Bureau a aussi aidé le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouveaux moyens de renforcer la coopération sur la question des stocks de munitions classiques en surplus, conformément à la résolution 61/72 de l'Assemblée générale.

41. Le Bureau gère et entretient deux instruments destinés à accroître la transparence dans le domaine militaire créés par deux résolutions distinctes de l'Assemblée générale : le Registre des armes classiques, qui consigne les transferts internationaux d'armes classiques, et le Système des Nations Unies pour

l'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires, qui réunit des informations sur les dépenses faites au titre de la défense. Les renseignements rassemblés dans ces deux instruments sont volontairement transmis par les États Membres.

42. Dans le domaine des principales armes classiques, de concert avec les États Membres, le Bureau continue de promouvoir le Registre des armes classiques, pour favoriser la transparence des transferts internationaux d'armes classiques. Des progrès encourageants ont été enregistrés à la suite de l'inclusion et de l'adoption d'un système normalisé visant à communiquer à titre volontaire les transferts d'armes légères et de petit calibre. Le Bureau a poursuivi ses efforts de communication à propos du Registre en présentant des exposés lors de réunions internationales.

43. Dans la résolution 62/13 de l'Assemblée générale, les États Membres ont approuvé la proposition du Bureau d'examiner l'instrument pour l'établissement de rapports sur les dépenses militaires et de réfléchir à son avenir. Le dernier examen dont cet instrument a fait l'objet remonte à 1981, peu après sa création. Le prochain examen, qui sera mené par les experts gouvernementaux, et qui devrait commencer en 2010, concernera l'évolution de cet instrument et ses progrès vers une participation universelle de la part des États Membres.

44. Pour intensifier la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, le Bureau et ses centres régionaux continuent d'organiser des manifestations telles que des séminaires pour appuyer et promouvoir la mise en œuvre des normes internationales existantes en matière de désarmement et de normes relatives aux armements aux niveaux régional et infrarégional.

45. À cette fin, avec l'appui de la communauté des donateurs, le Bureau a organisé une série d'ateliers régionaux destinés à promouvoir l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites et à aider les États à mettre en œuvre cet instrument. Les séminaires, qui se sont déroulés en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes, de décembre 2007 à juin 2008, avec l'aide des centres régionaux du Bureau, ont permis d'expliquer aux participants la pertinence de cet instrument et d'apporter des réponses aux besoins particuliers de renforcement des capacités en matière d'application au niveau national. Ces ateliers ont aussi servi à lancer des évaluations des besoins par pays et élargi les possibilités de coopération, de coordination et de collaboration entre les États et les organisations régionales et infrarégionales pertinentes.

46. Par l'intermédiaire de son Centre régional pour la paix et le désarmement en Afrique, le Bureau a mené un projet de formation sur des mesures pratiques de désarmement à l'intention des organisations de la société civile en Afrique de l'Ouest, et un projet pilote d'un an dans le secteur de la sécurité au Togo. En tant que secrétariat du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, le Bureau a organisé les vingt-sixième et vingt-septième réunions ministérielles du Comité, qui se sont tenues au Cameroun et en Angola.

47. En Amérique latine et dans les Caraïbes, des activités ont été centrées sur la capacité des États de faire face à des problèmes d'armes à feu. Il convient de noter que pas moins de 1 100 fonctionnaires des forces de l'ordre, appartenant à sept pays,

ont reçu une formation normalisée aux techniques d'enquête pour la prévention du trafic des armes à feu. Par ailleurs, 272 parlementaires, journalistes et membres de la société civile ont participé à des stages pour apprendre à bien réagir aux menaces posées par le trafic des armes à feu et la violence qui en découle.

48. Les activités menées par le Bureau, au moyen de ses centres régionaux, contribuent aussi aux efforts menés au niveau régional pour cerner et réviser la législation obsolète en matière d'armes à feu, et ont fourni une assistance technique à la destruction d'armes et à l'amélioration et la sécurisation de la gestion des stocks.

49. En avril 2008, le Bureau a élaboré le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur les armes légères (S/2008/258), qui était le sujet du débat ouvert du Conseil de sécurité qui s'est tenu le 30 avril. Ce rapport comporte un certain nombre de nouvelles recommandations sur les mesures du Conseil de sécurité qui seraient les plus efficaces pour lutter contre le fléau des armes légères. Le Bureau est étroitement impliqué dans les préparatifs de la prochaine Réunion biennale des États chargée d'examiner l'application du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui se tiendra du 14 au 18 juillet 2008.

### III. Conclusions

50. Conformément à la résolution 61/257 de l'Assemblée générale, l'Office continue de remplir les mandats existants découlant des résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale et des autres organes délibérants. L'exécution par le Bureau des tâches prescrites, les objectifs poursuivis et l'attribution des responsabilités correspondent à ceux prévus au budget-programme approuvé de l'exercice biennal 2008-2009 (voir A/62/643, par. 12). En outre, la réorganisation de l'ancien Département des affaires de désarmement, devenu le Bureau des affaires de désarmement, et la nomination du Haut-Représentant pour les affaires de désarmement en juillet 2007 n'ont pas eu d'incidences financières, administratives ou budgétaires et n'ont pas fait varier les objectifs du Bureau pour l'exercice biennal actuel, décrits dans le projet de cadre stratégique pour la période 2008-2009 [A/61/6 (Prog. 3)].

51. Une circulaire du Secrétaire général consacrée à « L'organisation du Bureau des affaires de désarmement » remplacera la circulaire précédente consacrée à cette question. La circulaire révisée, qui décrit les fonctions principales du Bureau des affaires de désarmement, est conforme au paragraphe 1 de la résolution 61/257 concernant l'autonomie budgétaire du Bureau et le maintien des structures et fonctions de l'ancien Département des affaires de désarmement.

52. Les activités décrites ci-dessus montrent clairement que le Bureau des affaires de désarmement accomplit de plus en plus de tâches, en réponse à un nombre croissant de demandes. Comme on l'a indiqué plus haut, l'application de la résolution 61/257 n'a pas donné lieu à une augmentation nette du budget ordinaire du Bureau. En revanche, il a fallu des ressources supplémentaires, tant financières qu'humaines, pour faire face à l'accroissement des responsabilités dans le cadre des tâches confiées au Bureau des affaires de désarmement, telles que celles liées à la résolution 60/288, et à l'augmentation considérable du nombre d'activités organisées par le Bureau pour répondre aux demandes des États Membres.

53. Compte tenu des limites des ressources du budget ordinaire, le Bureau des affaires de désarmement a cherché à mobiliser d'autres ressources, notamment pour assurer la viabilité du nombre croissant d'activités menées dans le cadre des domaines d'action confiés au Bureau par le Secrétaire général.

54. La viabilité et la stabilité financières, qui reposent actuellement en grande partie sur des ressources extrabudgétaires, en particulier pour ce qui concerne les activités des trois centres régionaux, constituent toujours un des enjeux fondamentaux du Bureau et de sa capacité de fonctionner. Pour que le Bureau soit mieux à même de servir une Organisation plus dynamique dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, il faudra qu'il dispose de ressources plus importantes.

55. L'augmentation des ressources aiderait le Bureau à accomplir les missions qui lui sont confiées, telles que le suivi complet et l'analyse approfondie des questions importantes et des tendances nouvelles, la formulation de mesures efficaces, l'assistance et les conseils éclairés et judicieux fournis en temps utile au Secrétaire général, et l'appui efficace aux États Membres afin de faciliter les négociations et les délibérations dans les divers organes multilatéraux, dont la Conférence du désarmement, et dans le cadre des traités internationaux tels que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur les armes biologiques, la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel, la Convention sur les armes inhumaines, les réunions des États parties aux divers protocoles et autres processus associés. Elle permettrait également à l'ONU de mieux mettre en œuvre les éléments de sa stratégie antiterroriste mondiale. Il est donc essentiel que le Bureau dispose de ressources suffisantes provenant du budget ordinaire pour la période 2010-2011.

56. Le Bureau des affaires de désarmement continue de développer sa présence régionale au moyen de ses trois centres régionaux. Il convient de noter que l'action du Mécanisme consultatif pour la réorganisation du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique a été menée à bonne fin durant la période à l'examen. Dans sa résolution 62/216, l'Assemblée générale a appuyé le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique en recommandant que « trois postes supplémentaires soient ajoutés à la structure du Centre régional, et financés au moyen du budget ordinaire » et que « les coûts de fonctionnement du Centre régional soient financés au moyen du budget ordinaire ».

57. Le Bureau a collaboré avec le Gouvernement népalais afin de réinstaller le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique à Katmandou en temps voulu et dans de bonnes conditions. L'inauguration du Centre, prévue pour la mi-août 2008, respecte le calendrier et vient à point. Ce centre renforcera la coopération régionale en matière de désarmement et de non-prolifération, avec l'aide financière et humaine des pays de la région.

58. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et aux Caraïbes coopère avec les États Membres de la région, les organisations régionales et les autres organisations intergouvernementales, ainsi que la communauté des donateurs, pour mettre en œuvre divers projets dans le domaine du désarmement.

59. La création du Bureau et la nomination du Haut-Représentant constituent un élément crucial de l'action menée par le Secrétaire général pour redynamiser la promotion du désarmement et assumer les responsabilités de plus en plus lourdes et

de plus en plus complexes que les États Membres confient à l'Organisation dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, qu'il s'agisse des armes de destruction massive ou des armes classiques. Lorsqu'il a proposé de créer le Bureau des affaires de désarmement, le Secrétaire général a souligné qu'il fallait renforcer le fondement institutionnel et le mécanisme de gestion de l'Organisation afin que celle-ci puisse s'acquitter de son rôle essentiel d'appui aux États Membres dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et du contrôle des armements, dont elle est responsable au premier chef.

---